



# Motion d'actualité

La politique du nouveau gouvernement en matière d'immigration continue à bafouer gravement les droits fondamentaux des populations immigrées.

Nous constatons dans nos établissements des dérives graves, y compris des entorses à la législation en matière d'accès aux droits.

-Les mineur(e)s isolé(e)s étranger(e)s, contrairement à la législation en matière de protection de l'Enfance, ne sont pas systématiquement pris en charge par les Conseils Généraux et continuent à être stigmatisé(e)s comme fraudeurs (ses) (expertises osseuses, expertises sur les organes génitaux...) .La construction de perspectives d'avenir sont réduites. Prises en charge souvent limitées au « gîte et au couvert » ou mises à l'abri ,quand les jeunes ne restent pas à la rue...

- Les enfants handicapé(e)s sont de plus en plus fréquemment victimes de réductions d'accès aux soins qui leur sont nécessaires : freins de la part des MDPH, reconduites à la frontière d'enfants handicapé(e)s toujours à l'ordre du jour..., pas de droits aux aides de la CAF... Cf. Le cas du jeune Blendi handicapé et expulsé du territoire sous le précédent gouvernement alors qu'il devait se faire opérer : qu'attend le nouveau gouvernement pour organiser son retour ?)

- Les jeunes majeur(e)s isolé(e)s étranger(e)s bénéficient difficilement de mesures d'insertion et sont systématiquement victimes de discrimination institutionnalisée de la part des dispositifs de l'Aide Sociale à l'Enfance, et de harcèlement de la part des Préfectures .

-Les collègues , détenteurs d'un titre de séjour précaire ou travailleurs en formation dans le secteur sanitaire et social, risquent toujours la reconduite à la frontière au bon vouloir des Préfets.

-Les étranger(e)s malades ont de plus en plus de difficultés pour accéder aux soins (aide médicale d'État dont l'accès devient quasiment impossible, refus de soigner les étrangers malades dont la pathologie relève pourtant parfois d'un problème de santé publique, au motif que des soins « peuvent » être dispensés dans leur pays d'origine...)

-La population ROM continue d'être pourchassée de camp en camp et expulsée

-Les demandeurs(ses) d'asile n'ont pas systématiquement accès aux droits fondamentaux ratifiés par la France. Les militant(e)s Sud Santé-Sociaux sont concerné(e)s plus que jamais par ces atteintes graves aux droits fondamentaux qui perdurent, tant à titre professionnel, d'un point de vue éthique qu'à titre syndical .

A l'occasion de ce Congrès, nous appelons les équipes Sud Santé-Sociaux à participer activement aux collectifs de lutte (RESF, Collectifs de travailleurs sans papiers, Comité de défense des ROMS...)

Par cette motion, nous interpellons le Gouvernement pour un véritable changement dans ces domaines, et demandons l'arrêt immédiat de cette politique du tout répressif à l'égard des étrangers, qui alimente la xénophobie ambiante et casse les solidarités.

Nous demandons que les mineur(es) isolé(es) étranger(es) bénéficient d'une tutelle dès leur arrivée sur le territoire. Chaque jeune majeur doit bénéficier d'un titre de séjour pérenne qui lui permette de vivre et travailler sur le territoire.

Les étrangers malades, les personnes handicapées doivent bénéficier d'une protection particulière.

Nous demandons une refonte totale des lois en matière d'immigration, l'arrêt des expulsions et la fermeture des Centres de Retention.